

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2021

Compte-rendu affiché le : 15 décembre 2021

Date de transmission en Sous-Préfecture : 16 décembre 2021

N° 21-11-10

Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 décembre 2021

OBJET :

Ajustement autorisation de programme et crédits de paiement dans le cadre du budget 2021 – Création de tennis couverts.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Secrétaire de séance : Céline BENNICI

Membres présents à la séance :

Philippe DENIS - Jacques DECHANDON - Solange MORERE - Gilles GRANGIER - Mireille PAULET - Gérard ALLANCHE - Guy BERNE - Geneviève NIGAY - Suzanne BOICHON - Régine CHEVALLIEZ - Edith CONSIGNY - Daniel DUCROS - Françoise PION - Marie-Hélène BRUNET - Gérard GRANGE - Michel FRANCHINI - Joaquim DE ALMEIDA - Céline BENNICI - André HUBERT - Marie-Hélène BOUILHOL - Romain MONTELMARD.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Arlette PEREIRA à Gérard ALLANCHE - Christian BECUWE à Jacques DECHANDON - Serge GRANGE à Mireille PAULET - Christine PALLEY à Geneviève NIGAY - Lydie THOLLOT à Guy BERNE - Georges DUBESSET à Romain MONTELMARD - Aurélie DESBREE à Marie-Hélène BOUILHOL.

Membre absent, excusé :

Thomas ROHETTE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20211214-21-11-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2021

Affichage : 15/12/2021



OBJET DE LA DELIBERATION :

AJUSTEMENT AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT DANS LE CADRE DU BUDGET 2021 - CREATION DE TENNIS COUVERTS -

Madame Geneviève NIGAY, Adjointe en charge des finances, rappelle que par délibération du 18 juin 2020, la commune a procédé à l'ouverture d'une autorisation de programme (AP) et crédits de paiement (CP) dans le cadre de la création des tennis couverts.

Par délibération du 15 décembre 2020, un ajustement de l'autorisation a été nécessaire du fait de la notification des arrêtés de subvention.

Le principe est que les AP et les CP peuvent être révisés : le budget de l'année en cours reprend les CP révisés.

Le suivi des AP/CP se fait à chaque étape budgétaire dans un souci de communication, de suivi et de rigueur.

Suite à la notification de l'arrêté de subvention du Département, il convient d'actualiser l'autorisation de programme comme suit :

| PROJET | OPERATION | AP / TOTAL OPERATION TTC |
|-----------------|-----------------------|--------------------------|
| TENNIS COUVERTS | 0819 –TENNIS COUVERTS | 1 300 000,00 € |

| CP | Réalisé 2019 | 2020 | 2021 |
|--------------------------|--------------|--------------|--------------|
| Dépenses prévisionnelles | 5 947,84 € | 400 000,00 € | 894 052,16 € |

| | Réalisé 2019 | 2020 | 2021 |
|------------------------|--------------|--------------|-------------|
| Subvention Fédération | / | 75 000,00 € | / |
| Subvention Région | / | 266 000,00 € | / |
| Subvention Département | / | / | 55 500,00 € |

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à actualiser l'AP/CP création de tennis couverts comme ci-dessus.
- **PRECISE** que le crédit est inscrit au budget 2021 sur l'opération concernée.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 15 décembre 2021.

LE MAIRE,
Philippe DENIS.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20211214-21-11-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2021
Affichage : 15/12/2021